ASSOCIATION SÉCURITÉ RIVIERA

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal No 01/2020

Date : Jeudi 11 juin 2020 à 18h30

Lieu : Salle des Galeries du Rivage – rue Louis-Meyer 4 – 1800 Vevey

Présidence : M. Francis Baud (Vevey)

Scrutatrices : Mme Corinne Borloz (Corseaux) – Mme Claudine Borloz (Montreux)

Présent(e)s : 54 conseillères et conseillers
Excusé(e)s : 11 conseillères et conseillers

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
2.1 Assermentation de Madame Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Dominique Vaucoret, démissionnaire
2.2 Assermentation de Monsieur Christian Bécherraz (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote, démissionnaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal No 04/2019 de la séance du 28 novembre 2019
5. Communications du Bureau
6. Correspondance
7. Dépôt et développement de motions, postulats, interpellations et projets
8. Election du Président du Conseil intercommunal pour l'année 2020-2021
9. Election du Vice-président du Conseil intercommunal pour l'année 2020-2021
10. Election de deux scrutateurs pour l'année 2020-2021
11. Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2020-2021
12. Préavis du Comité de direction
12.1 Préavis relatif aux comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2020)
12.2 Préavis relatif au rapport de gestion 2019 (No 02/2020)
12.3 Préavis relatif à l'augmentation du plafond d'endettement (No 03/2020)
12.4 Préavis relatif au renouvellement d'une ambulance (No 04/2020)
12.5 Préavis relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2021 (No 05/2020)
13. Communications du Comité de direction
13.1 Réponse à l'interpellation de Mme Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! » (No 01/2020)
14. Autres objets s'il y a lieu

M. le Président Francis Baud (Vevey) ouvre la séance en saluant toutes les personnes présentes. Il rappelle en préambule quelques règles à respecter pour la bonne tenue de cette séance particulière.

1. APPEL

Ont fait excuser leur absence : André Grivel (Blonay) – Elisabeth Leimgruber (La Tour-de-Peilz) – Carole Grangier (Montreux) – Antony Huys (Montreux) – Alain Imhof (Montreux) – Yves-Laurent Kundert (Montreux) – Gérald Gygli (St-Légier) – Martine Schlaeppi (St-Légier) – Cédric Bussy (Vevey) – Werner Riesen (Vevey) – Philippe Andler (Veytaux)

M. Jean-Pierre Taverney (Jongny), membre du Comité de direction, est excusé.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil intercommunal a été régulièrement convoqué. Les conseillères et conseillers ont reçu l'ordre du jour et les documents nécessaires au bon déroulement de la séance dans les délais réglementaires. Un exemplaire de la convocation a été adressé à M. le Préfet.

2. ASSERMENTATIONS EVENTUELLES

2.1 Assermentation de Madame Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz), en remplacement de Monsieur Dominique Vaucoret, démissionnaire

2.2 Assermentation de Monsieur Christian Bécherraz (Montreux), en remplacement de Madame Irina Gote, démissionnaire

L'assemblée se lève.

M. le Président donne lecture du serment prescrit par la loi, puis Mme Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz) et M. Christian Bécherraz (Montreux) prêtent serment.

M. le Président les félicite et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Association Sécurité Riviera.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un nouveau point 7 est ajouté pour l'élection d'un membre de la Commission de gestion pour la fin de la législature 2016-2021, en remplacement de Monsieur Roger Urech (La Tour-de-Peilz), démissionnaire au 30 juin 2020.

Le préavis relatif à l'augmentation du plafond d'endettement est retiré. L'art. 27 des statuts de l'Association précise en effet que le plafond d'endettement est limité à fr. 10'000'000.--. Or, le plafond calculé chaque année, par le jeu des montants dus aux communes, oscille entre 8 et 13 millions de francs, raison pour laquelle le Comité de direction demande une augmentation à fr. 15'000'000.--. Toutefois, selon l'art. 40 des statuts, la modification du plafond d'endettement est soumise à l'approbation des conseils communaux des communes membres de l'association. Un nouveau préavis sera donc déposé afin, en premier lieu, de modifier les statuts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que modifié.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL NO 04/2019 DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal No 04/2019 de la séance du 28 novembre 2019 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention), avec remerciements à son auteur.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Néant.

6. CORRESPONDANCE

Lettre de M. Christophe Ming (Vevey), accompagnée de courriers qu'il a reçus en sa qualité de président du Conseil communal de Vevey concernant les nuisances constatées quasiment tous les soirs au bas de la rue de la Madeleine, près du Jardin du Rivage. Le groupe Vevey demande que ces courriers soient transmis au Président du Grand Conseil vaudois, au Conseil d'Etat vaudois et au Comité de direction de l'ASR. Plus de 45 signataires font part de leur ras-le-bol face à cette situation insupportable. Ces courriers sont transmis au Comité de direction.

Nous avons reçu les courriers de M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) et de Mme Martine Schlaeppi (St-Légier) annonçant leur démission respective du Conseil intercommunal avec effet au 30 juin 2020. Leur remplacement interviendra lors de la séance du 24 septembre 2020.

7. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE GESTION POUR LA FIN DE LA LÉGISLATURE 2016-2021, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ROGER URECH (LA TOUR-DE-PEILZ), DÉMISSIONNAIRE

La candidature de Mme Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz) est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. Au vote, Mme Rachel Descloux (La Tour-de-Peilz) est nommée membre de la commission de gestion à l'unanimité.

8. DEPOT ET DEVELOPPEMENT DE MOTIONS, POSTULATS, INTERPELLATIONS ET PROJETS

8.1 Interpellation de M. Jérémy D'Inverno (Vevey) « Exemption des taxes pendant le COVID-19 pour les établissements publics et les marchands »

M. Jérémy D'Inverno (Vevey) donne lecture de cette interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Pour commencer, je tiens à préciser que cette interpellation a été déposée au conseil communal de Vevey et que sans réponse claire le groupe de Vevey a décidé de la déposer au conseil intercommunal d'ASR.

Depuis le 11 mai 2020, les établissements publics comme les cafés et restaurants peuvent rouvrir après près de deux mois de fermeture. Cette deuxième étape de déconfinement était attendue par beaucoup de tenanciers, qui pour la plupart sont des indépendants, catégorie économique parmi les moins soutenues par les mesures étatiques. Pour ouvrir à nouveau leur établissement, les restaurateurs doivent respecter les mesures sanitaires imposée par l'OFSP et en particulier celle du respect des distances sociales de deux mètres entre les tables des clients. Pour certains établissements cela diminue drastiquement le nombre de places possibles. Pour les restaurants avec de petites salles, cela rend illusoire la réouverture. A Lausanne, il apparaît qu'un établissement sur deux n'ouvre pas à cause d'une rentabilité insuffisante.

Extension des terrasses
Pour beaucoup, les revenus diminuant jusqu'à rendre l'exercice non rentable économiquement, nous demandons à la Municipalité d'examiner des mesures urgentes permettant l'extension des terrasses des cafés et restaurants en ville de Vevey. La mesure d'extension des terrasses pourrait – lorsque les conditions climatiques le permettent –compenser en partie le manque à gagner imposé par la faible densité de clientèle à l'intérieur des établissements. Le chiffre d'affaires sera ainsi renforcé et permettra aux restaurateurs de passer le cap de cette période de semi-confinement dont on ne connaît pas la date de fin et qui pourrait durer.

Par extension des terrasses, il faut comprendre l'agrandissement des terrasses existantes tant privées que celles qui jouissent de l'espace public. Ces extensions seraient soumises à conditions et à autorisation mais sans mise à l'enquête au sens de la LAT. En effet, les agrandissements de surfaces ne

doivent en aucun cas empiéter sur l'espace public jusqu'à empêcher le passage des piétons ou générant la suppression de places de parking par exemple.

Exemption des taxes communales pour tous !
L'exemption des taxes de l'ensemble des surfaces existantes et nouvelles des terrasses sur l'espace public est également requise mais pas seulement. En effet, par cohérence et équité de traitement, les établissements publics ne bénéficiant pas de terrasses, doivent être éligibles aussi à la suppression des taxes.

Et les marchands ?
Le groupe de Vevey s'inquiète des mesures prévues pour les marchands. Actuellement les marchands disposant d'abonnements annuels se voient dans l'obligation de régler la totalité de la facture, bien qu'ils aient été dans l'impossibilité d'exercer leurs activités commerciales durant toute la période de confinement. Ainsi, il nous semble opportun d'étudier une mesure permettant de leurs donner un « coup de pouce », par exemple par une réduction du montant de l'abonnement annuel « marchands ».

Ces mesures nécessitent une application urgente par l'administration intercommunale.

Aussi, je me permets de vous transmettre les questions suivantes :

1. Dans quelle mesure un processus facilité de l'extension des terrasses existe-t-il ?
2. Est-ce qu'une exemption des taxes communales pour l'ensemble des surfaces existantes et futures terrasses est envisageable ?
3. Par quelles mesures comptez-vous soutenir les petits commerçants et marchands ?
4. Concernant les marchands avec des abonnements annuels, est-ce qu'une exonération depuis le début de la pandémie et ceci jusqu'à la fin de l'année, peut-elle être appliquée sur le prix de leurs abonnements ?

Une réponse écrite est souhaitée. »

M. Bernard Degex (Blonay) indique que cela fait déjà plusieurs semaines que le Comité de direction est nanti de ces réflexions et travaille sur ce dossier. Cela lui permet donc de donner une réponse orale, plutôt qu'une réponse écrite qui n'interviendrait qu'au mois de septembre.
1. Dans quelle mesure un processus facilité de l'extension des terrasses existe-t-il ? Un processus facilité d'agrandissement temporaire, voire de création temporaire de terrasses, a été mis en œuvre il y a quelques semaines par les Villes de Vevey et Montreux, en collaboration avec l'ASR et la Police cantonale du commerce (PCC). Des demandes simplifiées peuvent être formulées et sont traités généralement dans la semaine qui suit. Le principe d'une dispense d'enquête publique a été admis par le Canton, la PCC ayant facilité la procédure en renonçant à exiger les mises à l'enquête prévues par le droit cantonal. La responsabilité de cette dispense échoit toutefois à la Municipalité, notamment en cas d'éventuelle contestation par des tiers. A ce jour, une trentaine de dossiers ont été traités pour Vevey et environ 15 pour Montreux. L'analyse se fait au cas par cas, en tenant compte notamment des nuisances supplémentaires générées pour les riverains.
2. Est-ce qu'une exemption des taxes communales pour l'ensemble des surfaces existantes et futures terrasses est envisageable ? Une telle exemption a été évoquée, mais elle nécessiterait une validation par le Conseil intercommunal et le département cantonal compétent, puisqu'il s'agit de taxes prévues dans un règlement intercommunal (Règlement du 16 juin 2011 relatif aux taxes d'exploitation sur les débits de boissons alcooliques à l'emporter, aux émoluments de surveillance des établissements et aux dispositions relatives à la délivrance des permis temporaires). La démarche serait donc relativement longue s'agissant de la modification d'un règlement. Les communes peuvent néanmoins, si elles le souhaitent, « subventionner » ces taxes en assumant le montant dû à l'ASR en vertu du règlement en question, de telle sorte que l'exploitant, au final, n'aurait pas à s'en acquitter.
3. Par quelles mesures comptez-vous soutenir les petits commerçants et marchands ? Cette question ne concerne pas directement l'ASR. Mais notre association, via son Office du Commerce et des Manifestations (OCM), offre des prestations d'accompagnement et de conseil aux commerçants et marchands lors de toute demande émanant de leur part.

4. Concernant les marchands avec des abonnements annuels, est-ce qu'une exonération depuis le début de la pandémie et ceci jusqu'à la fin de l'année, peut-elle être appliquée sur le prix de leurs abonnements ? Comme pour la question 2, cette thématique relève également de prescriptions intercommunales (Prescriptions du 20 janvier 2011 fixant les émoluments et les frais dus pour certaines interventions et prestations fournies par les services rattachés à l'Association de communes Sécurité Riviera). Là aussi, il s'agirait de modifier un règlement, avec tout ce que cela implique. Il y a toutefois lieu de relever que l'activité de l'OCM durant la pandémie n'a pas été réduite, au contraire. En effet, concernant Vevey par exemple, pas moins de quatre plans successifs du marché ont dû être présentés à l'EMCC, en y intégrant des conditions strictes et en devant gérer diverses planifications.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Conseil intercommunal recevra malgré tout une réponse écrite au sujet de cette interpellation.

9. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2020-2021

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) présente la candidature de M. Yvan Kraehenbuehl :

« Le groupe ASR de La Tour-de-Peilz a le plaisir de vous proposer, pour la fonction de président, la candidature de M. Yvan Kraehenbuehl. M. Yvan Kraehenbuehl est né à Vevey, il a grandi à La Tour-de-Peilz. C'est un fils et petit-fils d'hôteliers de Vevey, père de 4 enfants, diplômé de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et travaillant actuellement comme gestionnaire de patrimoine auprès de Lombard Odier & Cie SA à Vevey. Il est membre du Conseil communal de La Tour-de-Peilz depuis le début de la présente législature, président du PLR Riviera et membre de diverses associations et comités régionaux. Finalement, il est membre du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera depuis février 2018. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Un premier vote à bulletin secret fait état d'un nombre de bulletins rentrés (53) supérieur au nombre de personnes présentes au moment du vote (52, deux personnes ayant quitté la salle depuis le début de la séance). Il est procédé à un nouvel appel, qui confirme que 52 personnes sont présentes. Le premier vote ne pouvant être validé, il est procédé à un nouveau scrutin.

Résultat du 2ème scrutin :

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Nuls	Bulletins valables	Majorité absolue	Bulletins blancs
52	52	0	52	27	4

M. Yvan Kraehenbuehl (La Tour-de-Peilz) est élu président du Conseil intercommunal pour 2020-2021 par 48 voix ; il n'y a pas de voix éparse.

10. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POUR L'ANNEE 2020-2021

M. John Grandchamp (Veytaux) présente la candidature de Mme Corinne Borloz (Corseaux) :

« Le groupe d'Amont a l'honneur et le plaisir de soumettre à votre suffrage la candidature comme vice-présidente de Mme Corinne Borloz. Corinne Borloz est une Ormonanche, mais c'est quand même une fille du cru puisqu'elle est née à Jongny. Elle a vécu à Blonay, à St-Légier et aujourd'hui à Corseaux, où elle siège au Conseil communal depuis la législature passée. Membre de l'ASR depuis le début de la législature, secrétaire du Commandant de police de Pully, elle a officié comme secrétaire à la PCI. Elle est esthéticienne indépendante depuis plus de trente ans à St-Légier. »

Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Corinne Borloz (Corseaux) ne pouvant dépouiller un scrutin pour lequel elle est candidate, elle est remplacée par M. Jacques Marmier (Corseaux), scrutateur suppléant.

Résultat du scrutin :

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Nuls	Bulletins valables	Majorité absolue	Bulletins blancs
50	50	0	50	26	3

Mme Corinne Borloz (Corseaux) est élue vice-présidente du Conseil intercommunal pour 2020-2021 par 47 voix ; il n'y a pas de voix éparses.

11. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ANNEE 2020-2021

Les candidatures de Mmes Marcia Ciana (Vevey) et Claudine Borloz (Montreux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. Mmes Marcia Ciana (Vevey) et Claudine Borloz (Montreux) sont élues scrutatrices pour 2020-2021 de manière tacite et par acclamation.

12. ELECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR L'ANNEE 2020-2021

Les candidatures de MM. Nuno Domingos (Vevey) et Antony Huys (Montreux) sont présentées.

Il n'y a pas d'autre proposition. MM. Nuno Domingos (Vevey) et Antony Huys (Montreux) sont élus scrutateurs suppléants pour 2020-2021 de manière tacite et par acclamation.

13. PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION

13.1 Préavis relatif aux comptes 2019 de l'Association Sécurité Riviera (No 01/2020)

M. le Président indique que les dates retenues pour les séances de la commission de gestion sont fixées aux mardi 30 juin 2020 et lundi 24 août 2020.

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

13.2 Préavis relatif au rapport de gestion 2019 (No 02/2020)

M. Jacques Keller (Corsier) aimerait connaître le taux de femmes parmi les cadres de l'ASR et s'il existe une politique d'égalité hommes-femmes au sein de l'association.

M. Bernard Degex (Blonay) indique que ces questions seront traitées lors de la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

13.3 Préavis relatif à l'augmentation du plafond d'endettement (No 03/2020)

Ce préavis est retiré.

13.4 Préavis relatif au renouvellement d'une ambulance (No 04/2020)

M. le Président indique que la date retenue pour cette commission est fixée au mardi 18 août 2020.

La parole n'est pas demandée.

Renseignement pris le lendemain de la séance auprès de la Préfecture, il s'avère que Mme Corinne Borloz, proposée par le groupe Amont pour présider cette commission, ne peut pas assurer cette charge puisqu'elle

est, en tant que scrutatrice, et sera, en tant que vice-présidente, membre du Bureau (Art. 27 - Le Bureau est composé du président, du vice-président et des deux scrutateurs. Art. 28 - Aucun membre du Bureau ne peut faire partie d'une commission à la nomination de laquelle il a concouru en cette qualité). Le groupe Amont a donc proposé un nouveau président

Cet objet est finalement renvoyé à une commission de 9 membres ainsi composée :

Présidence : John Grandchamp (Veytaux)
Membres : Olivier Blanc (Montreux) – Tal Luder (Montreux) – Marcia Ciana (Vevey) – Jorge Maldonado – Gabriel Ranzato (La Tour-de-Peilz) – Bernard Groves (Chardonne) – Jacques Keller (Corsier) – Angelo De Quattro (Jongny)

13.5 Préavis relatif au budget de l'Association Sécurité Riviera, année 2021 (No 05/2020)

M. John Grandchamp (Veytaux) demande si la date prévue pour l'examen du budget est également fixée au mardi 30 juin, ce qui implique que les comptes et le budget soient traités lors de la même séance. *(M. le Président confirme que c'est bien le cas)*

M. Roger Urech (La Tour-de-Peilz) remarque que la date mentionnée sur le préavis concernant le budget est le mardi 25 août, alors que la date annoncée est celle du lundi 24 août. *(M. le Président confirme qu'il s'agit bien du lundi 24 août 2020)*

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cet objet est renvoyé à la commission de gestion.

14. COMMUNICATIONS DU COMITE DE DIRECTION

14.1 Réponse à l'interpellation de Madame Isabel Jerbia (Vevey) « Sécurité plus que nécessaire d'urgence ! » (No 01/2020)

Mme Isabel Jerbia (Vevey) remercie le Comité de direction pour sa réponse fournie et détaillée. Elle souhaite toutefois revenir sur quelques points qui méritent des précisions. Par rapport aux contrôles de vitesse sur la rue du Midi, on nous dit qu'un relevé a été effectué au mois de mars et que la vitesse était inférieure à 30km/h. Il n'empêche que le reste de l'année, il y a quand même une circulation qui paraît excessive pour beaucoup de personnes. Ne vaudrait-il pas la peine de lancer une réflexion sur la nécessité de mettre en place une signalétique particulière aux abords des crèches ou des écoles, afin de rendre les automobilistes attentifs, comme c'est le cas près des hôpitaux ou des chantiers ? La communication mentionne que seules 52 personnes sur les 205 signataires de la pétition sont des parents d'enfants scolarisés à Vevey. Depuis quand faut-il être directement concerné pour signer une pétition et faire entendre sa voix ? Certains signataires font peut-être partie de la famille de personnes qui résident au home qui n'est pas très loin ou sont des habitants qui vivent aux abords de ce carrefour. Au point 7, elle trouve dommage qu'on mette en parallèle la fluidité du trafic et la sécurité des piétons. Il n'y a pas à faire un choix mais, si tel devait être le cas, il faut privilégier la vie plutôt que la rapidité sur la route. On nous dit que les services de l'ASR n'ont pas connaissance d'un accident dans lequel un automobiliste aurait été engagé. Heureusement qu'il n'y a pas eu d'accident, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'incident, d'enfant qui soit rentré traumatisé à la maison. Elle appelle donc de tous ses vœux qu'une solution soit trouvée afin qu'il n'y ait que des incidents, et jamais d'accidents.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

15. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Christian Grobéty (La Tour-de-Peilz) revient sur la question de l'extension des terrasses. Il semble qu'une demande pourrait être faite pour La Tour-de-Peilz. Comment faut-il procéder et à qui s'adresser ?

M. Bernard Degex (Blonay) répond que cela se fait conjointement entre la Municipalité et les services de l'ASR, quelle que soit l'autorité qui est contactée en premier.

Il revient ensuite sur le dossier qui concerne le financement de la Fête des Vignerons. Le Conseil d'Etat devrait prendre une décision sur une éventuelle exonération supplémentaire, voire totale, lors de sa séance du 17 juin. Le Comité de direction sera ensuite nanti de cette prise de position et établira alors un projet de préavis, répondant ainsi à la motion déposée et acceptée par le Conseil intercommunal.
Autre sujet d'actualité, le coronavirus, qui a bouleversé nos fonctionnements et décalé nombre de projets et de dossiers. Il nous a, toutes et tous, obligés à repenser nos manières de travailler, de nous déplacer, il a bouleversé nos agendas. Il rappelle les dates retenues pour les réunions de la Commission de gestion pour l'examen des comptes, de la gestion et du budget 2021 (30 juin pour la commission de gestion uniquement, et 24 août en présence d'une délégation du Comité de direction et des services de l'ASR). La séance de la commission en charge d'étudier l'achat d'une ambulance a quant à elle été fixée au mardi 18 août à 19h00. Une journée de la législature était prévue le samedi 12 septembre prochain. Lors de cette journée, l'ASR aurait présenté l'ensemble de ses services et de ses prestations à la population, ainsi que les démarches avec ses partenaires sécuritaires. Au vu de la situation encore instable, et surtout inconnue pour la reprise après l'été, le Comité de direction a préféré reporter cette manifestation en 2021. Compte tenu de la période électorale que nous traverserons alors, cette date a été fixée juste après les élections, soit le samedi 5 juin 2021. De nouvelles informations seront communiquées une fois l'organisation plus avancée.
Au tout début de la pandémie, en étudiant un plan de continuité, le Comité de direction a choisi de nommer un deuxième vice-président. Merci à M. Jean-Baptiste Piemontesi (Montreux) d'avoir accepté cette fonction. Sur le plan plus opérationnel, dès la mi-mars, les régions d'ORPC ont été réorganisées en quatre régions sur le plan cantonal pour répondre à la crise sanitaire (ouest, centre, nord et est). La région Est a été placée sous la responsabilité de l'ASR. Le commandant, M. François Fleuti, a piloté les opérations en étroite collaboration avec ses collègues commandants de l'ORPC Aigle-région et de l'ORPC de Lavaux-Oron. Afin de pouvoir siéger et travailler dans des conditions optimales et en respectant les consignes de sécurité et sanitaires, un poste de commandement a été installé en quelques jours dans le 2M2C à Montreux. La coordination sanitaire a été augmentée par la présence d'une personne représentant la Direction générale de la santé, qui faisait l'interface entre les institutions de soins (HRC, permanences, EMS, etc.) et la cellule de coordination. Des séances régulières ont eu lieu avec le commandant de Police Riviera, le responsable du service d'ambulances et le commandant du SDIS, M. Jean-Marc Pittet qui, pour rappel, a pris ses fonctions au 1er avril dernier. M. Frédéric Pilloud, directeur, assurait la liaison avec les séances de l'EMCC. Afin de compléter ce plénum, les présidents des trois comités de direction ORPC étaient présents, ainsi que les préfets des districts d'Aigle, de Lavaux-Oron et de Riviera-Pays d'Enhaut. Ce sont plus de 25 séances plénières, en présentiel ou en visioconférences, qui ont eu lieu afin d'assurer un maximum de coordination dans notre région. Il tient à remercier chaleureusement la direction, les cadres, les collaboratrices et collaborateurs, les astreintes et astreints, les sapeurs-pompiers volontaires pour tout le travail effectué durant cette période, dans des conditions parfois difficiles. Mais nous avons donné la meilleure preuve, s'il le fallait encore, que d'avoir regroupé les services sécuritaires et de secours sous une même association était un choix politiquement osé, mais ô combien efficace lorsqu'il s'est agi en quelques jours seulement de mettre en place une structure de conduite et de coordination.

M. Frédéric Pilloud, directeur général, ajoute que, depuis le début de l'année déjà, différentes mesures d'urgence ont été prises au niveau de la région. La situation évoluant de manière importante, le déclenchement du plan ORCA a été ordonné au niveau cantonal, plaçant l'ensemble des services de secours et d'intervention sous l'égide de l'Etat-major cantonal de conduite. Le chef de l'état-major de conduite était en charge des opérations et le médecin cantonal assurait tous les aspects médico-sanitaires. Un dispositif a été mis en place pour assurer la conduite des opérations sur la région. La mission de la protection civile n'a rarement autant fait sens (40'260 heures de service, 7'620 jours de service cumulés, un effectif mobilisé de 715 personnes et 521 astreintes et astreints engagés soit dans des missions de logistique et de soutien, soit humainement dans des missions beaucoup plus difficiles, en particulier au niveau des EMS). C'est la 2ème fois dans sa carrière qu'il vit une situation où il a fallu mettre en place des structures d'accueil pour de nombreux morts. La première fois, c'était lors de l'affaire du Temple solaire. Il a une pensée émue pour toutes les familles et les personnes qui ont été atteintes par le deuil d'un proche. L'Association Sécurité Riviera s'est organisée en deux structures, la première avec une priorité opérationnelle claire, l'autre avec une structure administrative qui a mis en œuvre des mesures afin de permettre aux personnes-clé de pouvoir continuer leur engagement en back-office au profit de la structure

opérationnelle. Nous avons assez rapidement - et c'est un enseignement à tirer pour une structure de sécurité telle que la nôtre - vu les limites d'une part de nos propres infrastructures, mais aussi de l'informatique pour maintenir une capacité opérationnelle et amorcer un mode de travail à distance, par le biais du télétravail ou des systèmes de visioconférence. Nous sommes aujourd'hui à l'aube de la sortie du plan ORCA, nous allons retrouver une autonomie dans la gestion des opérations et un rapport « retour sur expérience » est prévu à la fin du mois d'août. Cela permettra de vivre l'été dans une phase que nous espérons de récupération pour une bonne partie du personnel et de se préparer à une éventuelle réplique ou 2ème vague qui pourrait intervenir. Après la période de la Fête des Vignerons, nous nous sommes rapidement retrouvés dans une situation qui était complexe. Elle l'est d'autant plus qu'il est plus aisé de prendre des mesures très restrictives que d'amorcer un retour à une certaine normalité. Nous sommes maintenant dans des processus d'accompagnement pour le retour à cette normalité. Il salue tout le travail des collaboratrices et collaborateurs, que ce soit le personnel professionnel ou de milice, qui ont été mobilisés pendant cette période. Nous restons attentifs à la situation et veillons à prendre des mesures pour accompagner son évolution dans le temps. Il remercie le Conseil pour son soutien, pour la confiance témoignée, de même que le Comité de direction, qui a vraiment été à l'écoute et n'a pas manqué d'apporter son aide pendant cette crise.

M. Bernard Degex (Blonay) estime que ces quelques informations démontrent bien l'efficacité de nos services face à une situation inédite, avec de nouvelles instructions et directives presque tous les deux jours. Il faut cependant être conscient que cette situation nous éloignera considérablement du budget que le Conseil avait approuvé. Il est trop tôt pour faire des prévisions chiffrées, mais il apparaît assez clairement que nous aurons des charges supplémentaires, en matière d'équipement, de matériel divers, de soldes, peut-être d'heures supplémentaires. De plus, il est clair également qu'après les décisions politiques prises, concernant notamment l'arrêt des contrôles de parking, le montant des recettes sera en diminution. L'année 2019, jugée exceptionnelle pour la protection civile vaudoise, a vu l'engagement de la PCI sur 44'000 jours. Pour 2020, à ce jour, nous en sommes à 66'000... Comme chacun pouvait certainement déjà l'imaginer, les comptes 2020 seront donc différents du budget prévu. Il ne se risquerait pas à articuler un chiffre, mais le Comité de direction tentera, lors de la prochaine séance, d'apporter quelques éléments de réponse. Pour autant qu'aucun rebond de la pandémie ne soit arrivé, ce que nous espérons évidemment toutes et tous.

M. le Président tient à remercier, au nom du Conseil intercommunal, la direction et tout le personnel de l'ASR pour le travail fourni durant cette année, et notamment par rapport au coronavirus. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler avec les conseillers intercommunaux et le Comité de direction. Merci particulièrement à M. Frédéric Pilloud, qui a été d'une grande aide pour lui permettre d'accomplir sa tâche. Il n'y a pas seulement l'excellence, il y a aussi la disponibilité et la gentillesse. Parlant de notre secrétaire, Mme Carole Dind, il appelle cela un « cadeau ». Merci Carole pour ton soutien ! Il souhaite plein succès à son successeur et remercie chacune et chacun pour son appui. Il rappelle enfin que la sortie de la salle doit se faire sans attroupement et dans le respect des distances sociales.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 20h15.

CONSEIL INTERCOMMUNAL
DE
L'ASSOCIATION DE COMMUNES SÉCURITÉ RIVIERA

Le Président :

Francis **BAUD**

SECURITE RIVIERA ★ Conseil intercommunal ★ CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

La Secrétaire :

Carole **DIND**